



BOUCLIER BLEU France

Protéger le Patrimoine en temps de crise

SECTION NOUVELLE-AQUITAINE

COMMENT ÊTRE OPÉRATIONNELS ENSEMBLE ?

RENCONTRE-JOURNÉE DE COLLABORATION

**ENTRE LA SECTION NOUVELLE-AQUITAINE DU BOUCLIER BLEU FRANCE,
LA DRAC ET LES SDIS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE**

14 février 2025

**A la DRAC Nouvelle-Aquitaine
A Bordeaux**

COMPTE-RENDU

❖ MATIN

ACCUEIL ET INTRODUCTION

ACCUEIL PAR MME MAYLIS DESCAZEUX

Directrice Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine (DRAC)

Enjeux de la journée : mieux se connaître, être plus performants ensemble pour la protection du patrimoine face aux sinistres. Cette journée est une première en France.

Il s'agit de voir comment s'organiser ensuite pour que cette journée constitue le début de rendez-vous et permette de prolonger ce travail en commun.

ACCUEIL ET REMERCIEMENTS PAR MME REBECA ZEA

Déléguée 2023-2024 Nouvelle-Aquitaine du Bouclier bleu France (BbF)

INTRODUCTION PAR MME VIRGINIE PERROMAT

Maître de cérémonie de la journée, membre du BbF, chargée d'études à l'AFPCNT*

Rappel de l'importance des risques et de la complexité du sujet en raison d'un écosystème d'intervenants qui prend la forme d'un véritable mille-feuille.

La meilleure manière de gérer un sinistre : anticiper et se préparer grâce à la participation de chacun. L'intitulé de la journée, initiée par la section Nouvelle-Aquitaine du BbF se veut fédérateur pour une coopération efficiente.

*AFPCNT : Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques.

PARTIE A – PRESENTATIONS

INTERVENTION DE M. LE LIEUTENANT-COLONEL DOMINIQUE JAGER

Conseiller prévention sécurité incendie pour les patrimoines à la MISSA

(Mission Sécurité Sûreté et Audit)

Ministère de la Culture (voir présentation diaporama)

Trois conseillers sécurité incendie à la MISSA. Jean-François Duarte Paixao (musées de France), Dominique Jager et Alain Chevallier (patrimoines).

La MISSA fait partie de la délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation (DIRI) au sein de la Direction Générale du Patrimoine et de l'Architecture (DGPA) du ministère de la Culture.

Les conseillers assurent des missions d'audit, de conseil, d'assistance et de formation, dans les domaines de la sécurité incendie et de la sûreté des personnes, des espaces, des bâtiments fonds et des collections ou biens culturels ?.

Le Lieutenant-colonel Jager en charge de la Nouvelle-Aquitaine (mais aussi, une partie de l'Occitanie, Pays-de-la-Loire, Franche-Comté, Grand Est).

Il souligne la présence à cette rencontre, de huit SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) sur douze et rappelle qu'il s'agit d'une première nationale sous la forme d'une journée entière d'échanges entre acteurs régionaux.

Le rôle de la MISSA est d'avoir un œil sur la sécurité en particulier des cathédrales appartenant à l'Etat (87 au total, dont 14 en Nouvelle-Aquitaine), mais aussi des divers édifices, en apportant aide et conseil auprès de tous les acteurs du patrimoine.

La question du patrimoine se rajoute à toutes les obligations réglementaires des personnes. De facto, les préoccupations des commissions sur la sécurité des personnes en ERP (Etablissement Recevant du Public) et la conduite à tenir pendant un sinistre rejoignent celles de la sauvegarde du patrimoine (aux obligations réglementaires près). Si un bâti patrimonial est qualifié d'ERP, il est alors intégré dans le champ d'action de la sécurité.

Priorités de la MISSA :

- aide à la rédaction des PSBC (Plan de Sauvegarde des Biens Culturels),
- suivi des mises en œuvre du plan d'action sécurité pour les cathédrales : c'est une boîte à outils qui est à exploiter pour tous les établissements (huit items développés en actions),
- identifier les vulnérabilités : humaines, organisationnelle et techniques,
- réseau d'acteurs : complémentarité des acteurs tout en identifiant les prérogatives des entités (associations...),
- formation,
- échanger sur les retours d'expériences et les bonnes pratiques.

Il est essentiel de s'appuyer sur un document opérationnel comme le PSBC pour gérer un sinistre. Il faut toutefois s'interroger sur le sens même d'un document opérationnel ?

Plusieurs questions sont par ailleurs actuellement en débat :

- le recours aux nouvelles technologies qui sont encore au stade de l'expérimentation. Elles ne compenseront pas les insuffisances de formations de personnes ou de structuration organisationnelle,
- l'utilisation des brouillards d'eau : ce dispositif est positif mais il comporte des réserves.

Il est constaté que beaucoup d'actions et d'initiatives sont menées sur le terrain mais, pour l'instant, la MISSA n'a pas encore eu de retour de ces actions de terrain. Ces échanges permettraient d'enrichir la connaissance et, de fait, l'aide pouvant être apportée par les experts des réseaux d'acteurs.

Un point clé est soulevé, l'exploitation.

Comment rapprocher les acteurs du Ministère de la Culture et ceux des SDIS ?, mettre en place des missions communes ?

Important, comment se structurer ?

- avoir une lecture commune,
- faire que le rôle de chacun soit clair, le qui fait quoi ?, pouvoir identifier ses correspondants,
- avoir un vocabulaire commun,
- identifier les difficultés de mise en œuvre/ utilisation des outils (tel que les retours d'expérience-retex) afin de dépasser ces difficultés (création d'outils).

Remarque, Raphaël Roche est l'interlocuteur du Ministère de la Culture à la DGSCGC-IGSC (Ministère de l'Intérieur).

INTERVENTION DE M. L'ADJUDANT-CHEF JULIEN RASTOUL

Chargé au sein de la MISSA des formations des agents du Ministère de la culture

Possibilité d'organiser des formations en Nouvelle-Aquitaine et en lien avec les obligations réglementaires :

- secourisme et incendie- premières interventions,
- sauveteur secourisme du travail,
- formations sur les cathédrales.

INTERVENTION DE MME LAETITIA MORELLET

Directrice adjointe déléguée aux patrimoines et à l'architecture

DRAC Nouvelle-Aquitaine, site Bordeaux

Trois pôles au sein de la DRAC (Direction Régional des Affaires Culturelles) : création et industries culturelles, démocratisation et action culturelle, pôle patrimoine et architecture. Ce dernier est constitué de 5 services :

- Conservation régionale des Monuments Historiques (CRMH),
- Service régional de l'Archéologie,
- Archives, Patrimoine écrit et Langues de France (comprend les bibliothèques),
- Architecture,
- Musées.

Une unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) existe dans chaque département dont le chef de service est l'architecte des Bâtiments de France.

En Nouvelle-Aquitaine, il a été décidé de maintenir les trois pôles géographiques de l'ancienne organisation régionale : Poitiers, Limoges, Bordeaux.

Il est souligné l'importance de l'interdépendance entre institutions, constat résultant des derniers sinistres : difficulté de compréhension des rôles et compétences de chaque institution y compris au sein de la DRAC (aller dans le détail de l'organisation interne de celles-ci).

Il est réaffirmé la volonté de mieux se connaître, de partager la culture du risque, d'anticiper ensemble.

Les conservateurs cathédrales de la DRAC sont bien identifiés. Ils sont déjà en lien avec les SDIS, mais ils ne sont pas les seuls interlocuteurs DRAC possibles. Il y a également d'autres acteurs : c'est un écosystème foisonnant (associations, collectivités territoriales, etc.).

Les initiatives locales sont saluées : par exemple, les assises de la protection du patrimoine contre le risque incendie en Dordogne en 2024 (SDIS 24).

Bruno Mikol, Directeur régional adjoint à la DRAC Nouvelle-Aquitaine, se présente : référent en charge de la sécurité sûreté pour la DRAC. Il assure le lien avec les cabinets de préfectures en cas de crise, dans un rôle d'interface.

INTERVENTION DE M. LE LIEUTENANT REMI REVERT

SDIS 16, Charente

Est référent patrimoine, dépend du service de prévention, est seul pour l'instant. Début en Charente de la prise en compte des questions patrimoine en parallèle de la mise en place du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture du Risque (SDACR).

Ecriture du PSBC de la Cathédrale d'Angoulême en cours. Le seul en Charente. Exercice cathédrale prévu au printemps ; une première.

Questions posées :

- quelle est la valeur juridique du PSBC, sur l'emplacement physique à privilégier pour assurer son rangement et son accessibilité ?
- comment développer la prévention auprès des propriétaires privés de patrimoine (châteaux...) ? par exemple risques importants de crue en Charente.

Réponses du Lieutenant-colonel Jager

Il n'est pas recommandé de centraliser les PSBC au SDIS. Si en effet, il sort de l'établissement, cela pose le problème des mises à jour et de leur sûreté. Idem pour les Plans Etablissements répertoriés (Eta.Ré).

Le PSBC reste le document de l'établissement patrimonial même s'il est élaboré en collaboration avec le SDIS.

Pour les cathédrales, le PSBC est souvent joint au plan Eta.Ré, ce qui n'est pas le cas pour les musées. Il doit rester accessible lors d'un sinistre.

A noter que l'organisation est différente selon les départements ; il est important que le PSBC réponde aux attentes de chacun.

INTERVENTION DE M. LE LIEUTENANT ERIC LARRETCHÉ
SDIS 40, Landes

Référent patrimoine culturel pour le SDIS 40. Préventionniste.

Pas d'organisation pour la protection du patrimoine dans les Landes. Plutôt passif : réponse aux sollicitations d'établissements pour faire des PSBC (musées, archives, lors de travaux, visites périodiques etc.).

Sujet sur la Cathédrale d'Aire-sur-l'Adour : plus de deux ans et demi de collaboration (DRAC, MISSA, commune, préfecture, BbF...), validation du PSBC, cahier des charges d'exploitation, choix d'intégrer PSBC à plan Eta.Ré, organigramme des clés.

Deux sujets en cours : Archives départementales de Mont-de-Marsan, cathédrale de Dax.
Freins rencontrés : implication difficile des communes et préfecture dans l'appui (mise à disposition personnel, matériels, locaux), de collègues officiers qui considèrent la gestion du patrimoine comme une contrainte.

Exercices à venir, notamment à la cathédrale.

Examine le possible appui des drones pour produire des images 3D en instantané lors de sinistre.

INTERVENTION DE M. LE LIEUTENANT-COLONEL COTTET-EMAR
SDIS 19, Corrèze

Référent incendie, pas de référent patrimoine au SDIS 19, n'est pas préventionniste mais prévisionniste.

Réalisation : plan de sauvegarde des œuvres au musée de l'accordéon, plan demandé du fait de prêts d'œuvres provenant du musée d'Orsay.

INTERVENTION DE M. LE CAPITAINE OLIVIER POUILLY
SDIS 64, Pyrénées Atlantiques (en distanciel)

Prévisionniste. Etat-Major de Pau.

Rédaction des plans Eta.Ré.

Pas d'intégration des PSBC à l'Eta.Ré mais assure le lien entre ces différents documents (ex. : Eta.Ré signale où se trouve le PSBC).

Suivi de trois cathédrales. Bayonne : lien avec évêché, exercices réguliers avec la caserne d'Anglet, à noter la levée récente de l'avis défavorable, Oloron et Lescar.

Musées et archives départementales : le SDIS a été sollicité pour des conseils en écriture des plans.

Pas d'unité spécialisée ni moyens.

PRESENTATION PAR M. LE CAPITAINE STEPHANE CAUMONTAT
SDIS 33, Gironde (voir présentation diaporama)

Référent patrimoine à temps plein depuis juillet 2019.

Enjeux : vaste territoire, patrimoine riche. Six sites UNESCO, deux musées nationaux, soixante-dix musées, seize sites patrimoniaux remarquables, plus de trois-cents châteaux.

Deux incendies sur châteaux (2017 et 2020) : évacuation des œuvres par anticipation.

Démarche globale : recensement des sites patrimoniaux - mille bâtiments.

Priorisé en fonction de leur enjeu (3 niveaux) :

- une fiche œuvre si enjeux faibles (une œuvre),
- un plan d'intervention si enjeux moyens,
- un PSBC si enjeux forts (plus de dix œuvres), du contenu, du contenant.

Le commandant des opérations de secours (COS) voit sur une carte opérationnelle SIG (Système d'Information Géographique) en cas de sinistre s'il y a enjeu patrimonial (identifié par pictogramme BbF).

Plan Eta.Ré : cartographie 3D.

Une trentaine d'établissements accompagnés pour écriture de plans de sauvegarde (à partir du guide C2RMF – Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France) : PSBC ne sont pas conservés en caserne mais au poste sécurité ou autre.

Base de données Prevarisc (logiciel gérant risques pour SDIS) pour établissements à enjeux culturels forts.

Un officier référent au groupement Prévention. Formation des cadres à la FMPA (formation de maintien et de perfectionnement des acquis).

Cathédrale de Bordeaux : avis positif après plan d'action sécurité cathédrale. Deux ans de travaux encore donc zone sensible.

Appel arrive au centre d'appel : l'établissement étant répertorié dans le SGO (Système de Gestion Opérationnelle), le niveau d'enjeu apparaît immédiatement et les moyens (humains et matériels) projetés sont adaptés (niveau 1 puis niveau 2 avec moyens plus spécifiques si besoin et rapidement mobilisables).

Plan opérationnel : cinq lots de transports, une cellule mobile (Libourne), un bras élévateur de 60 m.
Réponse opérationnelle : plan Eta.Ré

Recrutement de cinq experts patrimoine (pompiers volontaires).

Formation :

- ensemble des officiers,
- en cours, formation des cinq mille agents SDIS (initiation sauvegarde du patrimoine),
- développement des formations sur des postes spécifiques, notamment avec des partenaires extérieurs tel que le BbF,
- guide de la doctrine opérationnelle pour la protection du patrimoine culturel de Gironde,
- convention à réaliser avec Bordeaux.

Création PC Sécurité / Sûreté mutualisé avec Bordeaux.

PRESENTATION PAR MME LE CAPITAINE GENTIANE DAVIGO

SDIS 23, Creuse (voir présentation diaporama)

Archéologue de métier devenue sapeur-pompier.

Petit territoire qui a vocation à avoir une majorité de pompiers volontaires.
Deux incendies sur églises rapidement gérés.

Service prévention ERP et industrielle, planification : traite des prévisions.

Deux sites remarquables, sont en travaux actuellement :

- Musée national de la tapisserie d'Aubusson,
- Musée d'art et d'archéologie de la Sénatorerie à Guéret.

Depuis 2014, rédaction d'une fiche par site patrimonial : sommaire pour identifier les objets.
Petit plan de sauvegarde si établissement plus important.

Prémices d'un SIG à partir des données de l'UDAP de la Creuse.

Archives départementales de la Creuse : PSBC et exercice faits.

Pas de formations spécifiques pour pompiers, pas de matériel spécifique pour l'instant.

**PRESENTATION PAR M. LE LIEUTENANT-COLONEL CHRISTOPHE MAGNANOU
ET M. LE LIEUTENANT LAURENT DELMAS,
SDIS 24, Dordogne (voir présentation diaporama)**

Appartient à la sous-direction Mission.

Chargé de mission de la protection patrimoine à temps plein depuis avril 2023.

Grand département : troisième département de France après Gironde et Landes. Quarante-deux centres de secours.

Riche en patrimoine. Huit-cent soixante-dix-neuf monuments historiques, trente-neuf sites remarquables, cinq sites patrimoine mondial UNESCO.

Cadrage mission : a contacté Stéphane Caumontat et a visité le centre de Libourne. Mise sur les rails.
Coordination avec Capitaine Caumontat pour prise de contact avec associations locales dont VMF – Vieilles Maisons Françaises.

Information auprès des exploitants publics et privés. Contact avec toutes les entités via une propriétaire de château qui avait lien avec tout le réseau patrimoine.

Définition de priorités à partir des Eta.Ré existants (dix châteaux, musées, archives départementales, etc). Visites des sites. Pas de PSBC de châteaux (neuf-cent quatre-vingt-dix-sept privés sur mille châteaux), ne divulguent pas leurs informations.

En 2023-2024 : écriture d'une doctrine départementale.

Visites de prévention et prévision des établissements :

- visites de trente-trois châteaux (trois PSBC écrits, châteaux appartenant au Conseil départemental de la Dordogne),
- cinq plans Eta.Ré mis à jour, mille objets signalisés Bouclier bleu existent mais il faut qu'une personne du château soit présente pour indiquer aux pompiers où elle se situe,
- deux musées (PSBC fait),
- diocèse (PSBC en cours),
- archives départementales (PSBC en cours de finalisation : étiquetage des boîtes à évacuer avec logo BbF),
- cathédrale de Périgueux (PSBC en cours).

Remise de lots de protection des œuvres à Sarlat, Bergerac, Nontron et berce à Périgueux.

Formation des personnels faite.

En 2024 : assises départementales de la protection réunissant des propriétaires privés de châteaux.

En 2025 :

- assises des biens culturels (avril),
- trois manœuvres PSBC,
- continuité des visites
- formation des personnels.

PRESENTATION PAR M. LE LIEUTENANT NABILE SEGHIROUCHNI

SDIS 79, Deux-Sèvres (en distanciel, voir présentation diaporama)

Accompagnement des établissements recensant des biens : conseils, mise à disposition d'une maquette faite en interne pour écrire PSBC.

Visite par le service prévention, voir accès, identification des risques et enjeux, présentation de l'approche du SDIS, des moyens, de l'ordre d'intervention.

Conception de supports type flyer remis à l'établissement.

Le SDIS 79 demande à l'établissement de définir ses priorités pour hiérarchiser l'ordre d'évacuation. Définir risques et enjeux. Penser retour à la normale.

Acquisition d'une cellule COD (Centre Opérationnel Départemental) avec du matériel général, les établissements acquièrent le matériel spécifique et de six VTU (Véhicule Tout Usage). Précision est donnée aux établissements que le SDIS ne fera pas l'acquisition de matériel particulier pour protéger les œuvres. Fait liste des moyens disponibles et ceux à mettre en œuvre.

Les PSBC restent dans les établissements. Une fiche par établissement.

L'établissement rédige une fiche par bien culturel, située sur les lieux précisant les modalités de déplacement de l'œuvre, les spécificités du bien, sa résistance à l'eau, fumée.

Objectif : rendre le COD le plus autonome dans ses décisions (envoi de binôme sapeur-pompier sans personnel de l'établissement). Une fiche de contrôle est associée à chaque œuvre une fois sortie du milieu pour compléter par les restaurateurs, conservateurs.

PRESENTATION PAR MME CLAIRE LEGER, BOUCLIER BLEU FRANCE

Directrice du Service de la Réponse à l'Urgence (SRU) (en distanciel, voir présentation diaporama)

Rappel des missions du BbF :

- sensibiliser le public à la fragilité du patrimoine. Spécificité BbF : on parle du patrimoine en temps de paix,
- informer et former les professionnels de la culture et du secours et apprendre à anticiper les sinistres,
- échanger avec tous les professionnels de la protection du patrimoine et mettre en commun les savoirs et compétences,
- intervenir en cas de sinistre (agrément sécurité civile depuis 2023).

La culture du risque est insuffisamment prise en compte par les professionnels du patrimoine.

Au sein du BbF : ORU (Organisation de la Réponse à l'Urgence) répond à la demande du Directeur des Opérations de Secours (DOS) dans le cadre ORSEC par exemple ou du chef d'établissement.

Modalités de déclenchement : l'appel est reçu par un ROP (réserve opérationnelle) qui assure la coordination opérationnelle pour renforcer la protection du patrimoine endommagé ou en danger.

Missions : expertise sur sinistre en particulier si pas de PSBC, évaluation des dommages et pertes pour définir les moyens d'évacuation des œuvres, renfort capacitaire pour le sauvetage sur site. Le ROP est l'interlocuteur unique, fait remonter les besoins à l'ORU.

Bénévole, pas d'astreinte 24/24 pour l'instant. Permanence téléphone en journée sinon mail la nuit.

Réalisé : deux formations de réserve opérationnelle et une formation d'équipiers. Recrutement sur lettre de motivation. Equipement, tenue et carte d'identification fournis.

Le BbF acquiert du matériel spécifique pour les interventions sur sinistre et peut le mettre à disposition.

Convention cadre ORU, signée en 2024. Déclinaison en convention opérationnelle niveau départemental avec les SDIS, plusieurs projets :

- réalisé : Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), 09, 60,
- en cours : 33, 34.

Concerne moyens humains et matériels. Idée : cadre unique et adaptation sur mesure aux conditions locales.

Convention avec Croix-Rouge française. Protection civile 60, 80. Convention avec AFPCNT.

Le BbF peut participer aux exercices PSBC : observateur ou acteur.

Remarques du Lieutenant-colonel Jager

Les assises départementales des biens culturels : bonne idée pour sensibiliser les propriétaires privés.

Chaque SDIS progresse à son rythme, en fonction de ses moyens, il n'est pas demandé à tous d'être au même niveau.

La démarche de certains SDIS va loin avec les documents pré-formatés.

Quelles avancées du BbF par rapport à il y a quinze ans : efforts mis sur PSBC et conventionnement avec SDIS.

Le BbF est un acteur incontournable.

Il est important d'expliquer aux patrimoniaux la marche générale des opérations en cas de crise. Ne pas les laisser penser que l'appel aux pompiers va tout résoudre.

Remarques de Virginie Perromat

La solidarité entre SDIS ressort des échanges de la matinée.

Le BbF est aussi un interlocuteur qui peut se mobiliser pour des actions de sensibilisation auprès des divers acteurs, ne pas hésiter à solliciter le BbF.

Rappel : le BbF est une association ouverte à tous, dans la pluralité, et les différents profils font partie de la richesse du BbF. N'hésitez pas à adhérer (individuel ou institutions).

PAUSE DEJEUNER ET VISITE DES LOCAUX DE LA DRAC
par M. Mathieu Dussauge, conseiller musées à la DRAC

❖ APRES-MIDI

PARTIE B – DEBAT

Introduction par M. le Lieutenant-colonel Dominique Jager et débat sous le prisme de la prévention et de la prévision opérationnelle (échanges avec la salle).

Thème 1 – Prévention

Obligations réglementaires pour les édifices culturels ou culturels classés ERP, mesures constructives, cahier des charges d'exploitation, schéma directeur pluriannuel de mise en sécurité, etc.

Lieutenant-colonel Dominique Jager

Rappel - Prévention : ce sont toutes les mesures pour éviter un sinistre, limiter son développement et sa propagation.

Mesures de prévision opérationnelle : quand le sinistre a eu lieu qu'est-ce qu'on fait ?, faciliter l'action des secours (protection du patrimoine culturel par exemple pour les établissements culturels).

Remarque : **M. Jérôme Michelet**, ancien de la BSPP, est présent. Il est l'AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) de la DRAC Nouvelle-Aquitaine pour l'analyse des risques, les diagnostics, prévention et prévision, le plan action sécurité cathédrales etc.

Plusieurs prismes pour la réflexion : obligations ou pas, composantes humaine, opérationnelle et technique.

Voir les statistiques sur les causes des sinistres : problèmes électriques d'où obligation électrique pour les ERP (uniquement), etc.

Mesures de recoupement. Mesures passives. Mesures techniques (créent contraintes de maintenance et exploitation).

Points possibles pour débat :

- 1/installations techniques demandées par commission de sécurité au titre de la mise en sécurité des personnes,
- 2/mesures techniques directement liées au patrimoine (détection, caméra, brumisateurs etc.).

Le Colonel Jager apporte au débat l'idée que l'approche et la structuration de la prévention se font grâce à deux grands cadres complémentaires à distinguer :

- 1/schéma directeur pluriannuel de **mise en sécurité** d'un établissement à distinguer (avec des obligations réglementaires et suivi par commission de sécurité qui donne avis favorable ou pas et prescriptions – ERP par exemple – et peut faire aussi recommandations pour la protection du patrimoine par exemple donc non obligatoire)
- 2/schéma pluriannuel directeur d'**amélioration du niveau de sécurité** (le patrimoine est concerné principalement par ce deuxième schéma, mais pas obligatoire : avec des avis et recommandations uniquement). Pour mémoire le plan d'actions sécurité pour les cathédrales est ici un outil de travail, en cinquante-huit items, utile pour tous.

Vulnérabilités importantes :

- 1/présence humaine (pour sécurité des personnes mais aussi pour patrimoine),
- 2/exploitation des moyens techniques : détection incendie en particulier (a été prévue quand il y a un service de sécurité mais problème quand il n'y a pas de présence humaine, ex. cathédrales, difficultés d'accès dans parties sommitales, question de la levée de doutes).

Echange avec la salle

Question de la bonne compréhension par le public non spécialiste des enjeux du secours, contraintes réglementaires et techniques de la prévention ; les pompiers ne visitent pas tous les établissements ; question de la détection incendie et de la surveillance.

Attentes des SDIS par rapport aux établissements : la priorisation.

Détection automatique incendie (DAI) est un plus pour la protection du patrimoine car la détection précoce est nécessaire. Mais pose des limites, exemple la nuit : la seule sirène de détection ne justifie pas le départ des pompiers car information insuffisamment fiable. Il faut une levée de doute (informations fiables : fumée, odeur, chaleur, bruit suspect).

La réalisation d'une levée de doute ne relève pas de la responsabilité des pompiers, mais de celle de l'établissement. Cas de renvoi vers des sociétés privées qui parfois n'ont pas l'accès au bâtiment + difficulté d'accès en cas de nuit aux parties sommitales + mise en danger pour une personne seule.

Il existe un accord oral pour cathédrales dans certains SDIS : départ au déclenchement d'alarme.

Echange avec la salle

Cas des musées, levée de doute par société de télésurveillance mais n'avait pas les clés donc levée de doute faite au portail... Contexte financier contraint : supprime le recours aux PC de sécurité.

Localisation de sinistre (est du ressort des pompiers) n'est pas la levée de doute.

Caméra thermique n'est pas reliée au SSI. Leur mise en place a double finalité :

- 1/détection de point chaud avant apparition de fumée qui vont déclencher les sirènes,
- 2/appui à la réalisation de levée de doute. Ces préconisations restent en débat. Il existe des expérimentations avec sociétés de télésurveillance.

Echange avec la salle

Majorité des musées sont municipaux et n'ont pas de PSBC, maillon faible au niveau de l'astreinte municipale surtout si personnes n'ont pas connaissance des lieux ; enjeux : encourager dialogue musées/SDIS ; vulnérabilités augmentées dans les cœurs historiques (incendie).

Pistes de réflexion :

- creuser la piste d'une présence humaine sur place même si c'est un coût (on envisage bien l'onéreux brouillard d'eau),
- contractualisation avec société de sécurité pour borner les procédures de levée de doute,
- cas de déclenchement intempestif des détections incendies,
- DAI seule c'est la locomotive sans les wagons,
- systèmes d'aspiration n'est plus préconisé : trop de problèmes.

Echange avec la salle

Levée de doute, type V (lieux de culte) : la réglementation n'est plus adaptée doit évoluer ; à faire remonter en administration centrale y compris pour améliorer la prévention liée au patrimoine.

Une personne seule faisant la levée de doute, c'est la mettre en danger surtout sur site labyrinthe tels que les églises. Les caméras font mieux.

Départ du SDIS : question de la fiabilité de l'information, pourquoi pas avec deux détecteurs déclenchés.

Les cathédrales : à la charge des affectataires, plusieurs d'entre elles en Nouvelle-Aquitaine n'ont pas de gardien c'est un vrai sujet.

Pourquoi ne pas avoir recours aux machines (caméra etc.) ?

En effet, on va vers une utilisation non humaine des levées de doute grâce au progrès technique. Surtout quand un chantier est en cours. Mais mettre aussi en place une procédure d'exploitation d'images et le « qui fait quoi ensuite » ?

Cathédrales : délai particulièrement long d'intervention dû à la configuration des lieux (parties sommitales) d'où détection précoce importante.

Solution de l'hypoxie envisagée (faible taux d'oxygène) mais le lieu doit être étanche etc.

Débat sur les brouillards d'eau : coût élevé (peut représenter trois fois le coût du plan de sécurité), mis en place sur cathédrale Notre-Dame de Paris et Beauvais. Pas compatible avec tous types d'œuvres.

Les mesures passives perdurent une fois en place, pas de contraintes d'exploitation.

Echange avec la salle

PSBC c'est un premier point, mais il faut aussi intégrer la question de l'accessibilité autour de l'établissement, exemple des centres historiques difficiles d'accès pour les secours.

A Toulouse, classement des établissements par type de structure et pour éviter la propagation dans les « grands vaisseaux » (combles de plus de quatre cents m²) les mesures sont de cloisonner, recouper les espaces. Le facteur humain est important. Brouillard d'eau : trop onéreux, autres techniques moins onéreuses sont privilégiées.

Etude dans le département du Nord pour réserves musée de Dunkerque, problématique sur l'accessibilité (centre historique). Hypoxie : contraintes médicales éventuelles pour les travailleurs (faible taux d'oxygène), contraintes d'étanchéité (conçu comme véritable « coffre-fort » ; pas adapté à espaces publics, musées etc., plutôt pour réserves et archives).

Conclusion : recours à la technologie oui, si maîtrisée et simple. Schéma d'amélioration du niveau de sécurité : budgets pluriannuels et priorités données par DRAC, CRMH.

Thème 2 - Prévision opérationnelle

PSBC, plan ETARE, plan d'actions sécurité pour les cathédrales appartenant à l'Etat, schéma directeur pluriannuel d'amélioration du niveau général de sécurité, nouvelles technologies, contraintes générées - détection automatique d'incendie, caméras thermiques, etc.

Lieutenant-colonel Dominique Jager

Rappel : le PSBC est document opérationnel et pragmatique, simple, visant à prioriser des œuvres ou locaux pour opérations de protection ou évacuation et / ou sécurisation des œuvres et locaux.

Réalisé par l'établissement, conservé au sein de l'établissement

Intérêt seulement s'il est opérationnel. Doit être une aide pour binôme DOS.

PSBC opérationnel : qu'est-ce que c'est ?

Echange avec la salle

DRAC gère aussi trente-trois bibliothèques municipales classées et territoriales en Nouvelle-Aquitaine. Volonté de faire un PSBC opérationnel avec exercice pour une mise en œuvre d'ici à 2027 avec aide SDIS.

Pour Ministère de la culture : plan est opérationnel s'il est connu des sapeurs-pompiers et exploitable. Il faut aussi tendre vers un exercice. Mieux vaut un document non abouti que trop fourni avec beaucoup de matériels à long terme.

Troisième acteur arrive sur le marché : sociétés qui proposent le PSBC dématérialisé. Problème de sécurité, ne pas se désapproprier la démarche. Pourquoi pas pour les petites églises ? Mais pas adapté pour les autres établissements (position Ministère de la culture).

Echange avec la salle

Question sur une trame de PSBC à proposer à l'échelle d'un département ; uniformiser pour plus d'efficacité par les SDIS ?

Question sur la finalisation du PSBC avant de le mettre en œuvre : mieux vaut une fiche, c'est déjà bien pour un SDIS.

Pas possible de faire intervenir dans un exercice les centres de secours trop éloignés. Dans le Nord, existe une trame valable dans tout le département. Pour le pompier c'est une plus-value : il a déjà vu la trame et pourra exploiter le document.

Le pompier a besoin d'une version papier lors du sinistre, une tablette ça ne va pas pour s'orienter dans le bâtiment.

En Dordogne : on explique, en amont, au chef d'agrès tout engins (le premier arrivé sur le sinistre) que le PSBC ça existe, en arrivant il demande donc « est-ce qu'il y a un PSBC ? ». Même s'il ne connaît pas, il le récupère et le donne au chef de groupe qui arrive derrière. Le commandement connaît et sera en mesure d'utiliser le PSBC.

Difficulté : si tous les établissements d'un département sollicitent le SDIS, le temps risque de manquer.

Difficulté d'actualisation du PSBC pour les archives car devrait se faire tous les jours. Archives : on parle de magasins, de travées et non d'œuvre individuelle contrairement à un musée.

Récolement : occasion ou pas d'actualiser le PSBC ?

Le plus dur est d'actualiser les PSBC, de le faire vivre. En l'absence des mises à jour, cela fait prendre des risques au binôme qui s'engage dans le sinistre. Il faut privilégier les fiches conseils sinon, le PSBC ne sera pas utilisé. C'est important pour les musées par exemple, le PSBC change peu pour les cathédrales.

Pas de réponse universelle pour le PSBC c'est à chaque établissement de trouver les solutions.

Par exemple au Louvre : PSBC actualisé tous les jours, partie du PSBC correspondant au sinistre imprimée le jour du sinistre. Versailles : sur tablette.

Important : informer les pompiers si par exemple il y a eu prêt d'œuvre, pour concentrer les efforts en fonction de ces paramètres ponctuels.

Plan Eta.Ré : faciliter les interventions des services de secours sur des établissements repérés. Depuis 2019, note du Ministre intérieur : pour cathédrales d'Etat un plan doit être réalisé. Visite voire exercice pour finaliser la démarche.

Plans (ou fiches) du SDIS comprenant des plans de situation, points accès, points eau. Critères humains (public), importance économique et valeur patrimoniale.

Ne peut être imposé.

Echange avec la salle

En Gironde, quatre cents Eta.Ré détaillés mais c'est trop, pas opérationnel et difficulté pour faire les visites de mise à jour et les exercices. D'où phase de réduction et simplification.

Donc faire des plans simples de lecture, dans le contenu, dans la forme – aller à l'essentiel (les points « chauds », œuvres majeures) car utilisation dans l'urgence. Humain en situation de pression ne peut prendre en compte trop d'informations.

Conclusion : plans simples et pragmatiques. Externalisation des PSBC : Ministère de la culture émet des réserves.

PARTIE C – DEBAT

Introduction par M. le Lieutenant-colonel Dominique Jager et débat sous le prisme des exercices et de la formation avec Mme Claire Giry, administratrice au Conseil National d'Administration du BbF (échanges avec la salle).

Thème - Exercices-formation

Collaboration, matériel, moyens, retex et partage... etc.

Lieutenant-colonel Dominique Jager

Formation au PSBC et sensibilisation du public : domaine d'excellence du BbF.

Exercices : le BbF a sorti un guide méthodologique de réalisation et préparation d'exercices en milieu patrimoine

Mme Claire Giry

Administratrice au Conseil National d'Administration du BbF

Formations et exercices BbF (voir présentation diaporama)

Au niveau des sections régionales : formations à destination des membres du BbF.

Au national : pôle formation (cf. site internet BbF), possibilité de faire des formations sur mesures pour milieu du patrimoine ou du secours. Exemple : formation à la réalisation de PSBC pour les bibliothèques classées à la demande du ministère de la culture.

Exercices :

- solliciter le BbF qui peut être acteur ou observateur,
- coordination au niveau national qui peut être partie prenante d'un exercice,
- s'appuyer sur le guide méthodologique exercice en milieu patrimonial (téléchargeable cf. sites BbF et C2RMF) : aider établissement et SDIS à construire des exercices pour tester le PSBC et acculturer les personnels des établissements culturels à la gestion des risques,
- faire des exercices annoncés ou inopinés,
- un exercice sur table, partiel ou général, pas toujours avec le SDIS.

Préconisation : faire un exercice avec le SDIS une fois par an et pour les exercices généraux au moins une fois tous les trois à cinq ans.

Intérêt de la journée est d'identifier ce qui se fait pour ne pas réinventer ce qui existe en particulier en matière de formation : ayez recours au BbF.

Importance du retex pour améliorer les outils et pratiques.

Formations mises en place en décembre 2024 patronnées par le ministère culture, organisées sur le territoire et ouvertes au clergé.

Echange avec la salle

Comment un musée peut-il solliciter le BbF ? Et quel est le coût des formations ou des exercices ? Réponse : aller voir sur le site du BbF la liste des formations existantes et contacter le service formation pour obtenir un devis. Les coûts sont raisonnables en principe. La participation du BbF aux exercices est gratuite : les bénévoles se déplacent.

Faire une visite d'un établissement avec un SDIS est à considérer comme un exercice car actualisation des connaissances du site.

Remarques : Intérêt du guide BbF.

De plus en plus d'exercices organisés (exemple du groupe ProCulther). Exemple de Chantilly : une visite hebdomadaire. Réfléchir aux destinataires des formations : les cadres, le personnel ?

Exercices - Des questions : qui a l'initiative ? Sa réalisation, sa diffusion et son exploitation.

Initiative : souvent le SDIS ou préfecture si exercice majeur, les établissements. Peut durer une heure ou deux autour d'une table, régulièrement. Ne pas hésiter à avertir le ministère de la culture en amont – MISSA (Lieutenant-colonel Jager).

Réalisation : voir guide. Que veut-on tester, objectifs ? Les numéros de téléphone sont-ils à jour ?

Sa diffusion, son exploitation :

- faire un constat objectif, dire ce qui ne va pas,
- mettre en avant des points d'amélioration,
- exploitation du retex doit être amélioré ; y mettre des échéances d'améliorations,
- diffusion du retex : celui qui est à l'initiative de l'exercice a la latitude pour diffuser, partager l'expérience. Ne pas hésiter à diffuser davantage, par exemple à MISSA (Lieutenant-colonel Jager) même si discrétion s'impose également.

Faire des exercices courts mais aussi de grandes ampleurs.

Echange avec la salle

UDAP Charente demande s'il peut avoir une aide de la DRAC par exemple pour les exercices.

CRMH associé à la préparation de l'exercice sur la cathédrale de Bordeaux.

Préparation exercice prend un peu de temps. Exercice lié au PSBC, travail au long court.

Penser à des tests modestes : le schéma d'alerte, actions réflexes, déplacement d'œuvres. Exercices internes sans les moyens de secours, courts, sur une phase.

Avoir recours à l'AMO ne serait-ce que pour l'initiative, pourquoi pas ?

Monter en puissance dans les exercices pour ne pas se décourager et viser l'exercice de grande ampleur.

Commission de sécurité cathédrale Charente : présentation PSBC. Exercice en fin de commission : les clés d'entrée n'étaient pas à l'endroit prévu, donc point d'amélioration. Demande préfectorale pour mai-juin d'exercice testant une phase du PSBC.

BbF redit qu'il peut se déplacer pour cet exercice, le solliciter.

Simplement tester un déclenchement d'alarme pour voir en combien de temps la société de télésurveillance arrive.

Usage des clés : enjeu majeur. Boîtier à clé à mettre en hauteur (accès par échelle pompier) avec ouverture par clé spécifique pompier mais système pas totalement sécurisé. Système avec code connu par une personne qui diffusera aux intervenants. Des SDIS acceptent d'avoir les clés. Décision : il est convenu de casser une porte (la petite sur le côté). A chaque établissement de trouver sa solution locale avec le SDIS.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Mme Laetitia Morellet

Remerciements au BbF pour l'organisation de la rencontre et la co-construction avec le Lieutenant-colonel Jager. Merci aux présents.

Objectif atteint : huit SDIS sur 12 présents. Il y a eu des rapprochements aujourd'hui. Salue toutes les opérations dans les départements adaptées aux situations locales.

Reste à voir comment poursuivre : planifier des exercices, associer la MISSA. Restons en lien. La DRAC reste à disposition.

M. le Lieutenant-colonel Dominique Jager

Rapprochement entre institutions avec SDIS réussi. Voir comment poursuivre ce travail de coopération au rythme que l'on voudra.

Pistes de réflexion :

- formalisation des actions de prévention (schéma pluriannuel d'amélioration des conditions de sécurité)
- sinistres, retour d'expérience après sinistre ; recherche des causes et conséquences des incendies – RCCI (Recherche Causes et Circonstances Incendie),
- exercices et retour d'expérience, il y a des avancées,
- exercice départemental majeur avec renfort extérieur au département pour ne pas dire régional - tendre vers cela en 2027 ? (Rappel : les préfetures ont l'obligation de faire quatre exercices par an),
- mettre en place un groupe WhatsApp « référents sapeurs-pompiers patrimoines » à l'instar du groupe de discussion ProCulTher (programme européen de protection du patrimoine culturel - piloté par l'Italie).

Remarques dans la salle : un tel projet de groupe d'échanges est en cours d'élaboration (y travaillent SDIS Gironde, Oise, Loir-et-Cher) à la demande du commandant Raphaël Roche.

Ne pas oublier le regard des professionnels du patrimoine lors d'échanges entre professionnels du secours, ne pas hésiter à les consulter.

Au-delà de l'utile rencontre entre acteurs aujourd'hui, comment prêcher la bonne parole sur le terrain auprès des propriétaires, élus etc. ?

DRAC et son référent sécurité sûreté indiquent qu'il existe des dispositifs à mobiliser pour faire de la communication, de la pédagogie, de la formation.

Mme Claire Giry

Remerciements : tous les participants.

Le BbF reste à disposition.

Mme Rebeca Zea

Remerciements à tous les présents et ceux qui ont participé à la construction de la journée.

Journée fédératrice mais a-t-on les moyens de mettre en place des actions ?

Idée d'organiser de manière tournante les prochaines actions ?

Section Nouvelle-Aquitaine